

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 21 décembre 2017

Le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire dûment convoqué, s'est réuni le 21 décembre 2017 sous la présidence de Madame Mireille BOUVIER, Maire en exercice.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2017

Présents : BOUVIER Mireille, COUDERT Bernard, CARAZ Gérard, GABILLON Raphaël, FAIVRE Claude, LEDEZ Sandrine, PACALET Isabelle, Lilian GALAMAND, ARGOUD Guillaume, COLLION Cindy, SANCHEZ Stéphanie.

Absents excusés : PERON Christian (pouvoir de vote à M. COUDERT Raphaël), AVONT Laëtitia, HERNANDEZ Philippe  
Secrétaire : SANCHEZ Stéphanie

### 1- Commission TRAVAUX

Point sur les dossiers:

**Résumé :**

- *Travaux mise en accessibilité aux PMR des salles communales et construction d'un local communal*
    - Réunion de chantier du 29 novembre 2017 : trois entreprises intervenantes ce jour sur site : Sarl Normand GMTP et Kilinc avec un effectif de 9 personnes :  
=> préparation dalle haute extension, remblaiement, façades : en cours
    - Réunion de chantier du 5 décembre 2017 : deux entreprises intervenantes ce jour sur site : Normand et GMTP avec un effectif de 6 personnes => dalle sur RDC extension, compactage parvis en cours.
    - Réunion de chantier du 14 décembre 2017 : une entreprise intervenante ce jour sur site : Ent KILINC avec un effectif de 3 personnes => pose descente EP en cours.
    - Réunion de chantier du 19 décembre 2017 : une entreprise intervenante ce jour sur site : Ent. ID VERDE avec un effectif de 2 personnes => pose escalier extérieur en cours.
- Travaux interrompus pendant 15 jours pour les fêtes de fin d'année.

### 2- Commission VOIRIE

#### Achat broyeur : Délibération n°2017-12-01

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un broyeur d'accotement pour les besoins du service technique en remplacement de l'équipement actuel qui après maintes réparations est aujourd'hui en fin de parcours.

Elle rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune.

Elle donne la parole à Monsieur Guillaume ARGOUD, conseiller municipal qui a sollicité plusieurs fournisseurs.

Ce dernier présente aux membres du Conseil Municipal les spécificités de plusieurs équipements et leur coût.

| FOURNISSEUR   | Modèle   | Largeur de coupe | Montant H.T. sans option | Montant H.T. avec option | Montant T.T.C |
|---|--|------------------|--------------------------|--------------------------|---------------|
| <b>M. DURAND Michel</b><br>St Christophe et le Laris  | Broyeur d'accotement<br>DESVOYS DMF POLY-GREEN | 1,60m            | 6 344€                   | 6 604€                   | 7 924.80€     |
| <b>CHAVANEL AGRI</b><br>La Côte St André              | Broyeur d'accotement<br>DESVOYS DMF POLY-GREEN | 1,60m            | 5 300€                   | 6 150€                   | 7 380.00€     |
| <b>CHAVANEL AGRI</b><br>La Côte St André              | Broyeur d'accotement<br>TEHNOS MBL 170 LW      | 1,70m            | 5 000€                   | Pas de proposition       | 8 085.60€     |
| <b>BIEVRE SERVICE AGRI</b><br>St Etienne de St Geoirs | Broyeur d'accotement<br>KUBOTA SE 2155         | 1,55m            | 7 300€                   | Pas de proposition       | 8 760.00€     |
| <b>PEILLET SAS</b><br>Beaurepaire                     | Broyeur d'accotement<br>VIGOLO SGE 1600        | 1,60m            | 5 300€                   | Pas de proposition       | 6 360.00€     |

Pour précision :

- OPTIONS : ► commande téléflexible
- tôle blindage avec contre couteaux

Après présentation des offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- **RETIENT** la proposition avec options de la SAS CHAVANEL AGRI - 2970, chemin de la Voie Ferrée ZA le Rival 38260 La Côte st André pour un broyeur d'accotement de marque DESVOYS DMF POLY-GREEN, pour un montant de 6 150€ H.T soit 7 380€ T.T.C
- **RAPPELLE** que cette dépense est inscrite au budget communal, section d'investissement, compte 2188 « acquisition de matériel ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

### 3- Commission FORET

#### **Demande de distraction de parcelles forestières ONF - régularisation : Délibération n°2017-12-02**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.211.1 du Code Forestier, la forêt communale relève du Régime Forestier et que par décision du 14 avril 2014, le Préfet a arrêté l'aménagement de la forêt pour une surface gérée de 225ha, ce document d'aménagement viendra à échéance en 2034.

La circulaire ministérielle du 3 avril 2003 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation stipule qu'aucune vente ou échange de parcelles relevant du régime Forestier ne peut être réalisée sans distraction préalable du régime Forestier. Pour cette raison, il convient de distraire du régime Forestier, la parcelle de terrain située « Le Grand Bois » cadastrée AB 56 pour une contenance de 0,2325ha vendue à Monsieur Patrick Rueff.

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer la demande de distraction à Monsieur le Préfet et à l'ONF
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette distraction.

### 4- Information

- *Conseil Municipal*

Prochaine séance le mercredi 31 janvier 2018 à 19H30

**Fin de séance : 22H00**